

0850067L
ACADEMIE DE NANTES
COLLEGE ANDRE TIRAQUEAU
76 RUE DU GAINGALET
85205 FONTENAY LE COMTE CEDEX
Tel : 0251691130

ACTE TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Financement des voyages scolaires

Numéro de séance : 5
Numéro d'enregistrement : 49
Année scolaire : 2017-2018
Nombre de membres du CA : 29
Quorum : 15
Nombre de présents : 21

Le conseil d'administration

Convoqué le : 18/01/2018

Réuni le : 08/02/2018

Sous la présidence de : Anne-Marie Gaertner

Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-4, L.421-14, R.421-20, R.421-54

Sur le rapport du chef d'établissement, le conseil d'administration donne son accord sur la programmation et les modalités de financement du voyage scolaire à Caen (Segpa) , dont le descriptif et le budget prévisionnels sont joints en annexe.

Pièce(s) jointe(s)

Oui Nombre: 1

Libellé de la délibération :

Voyage à Caen des élèves de Segpa, le Conseil d'administration autorise :

- la perception par l'établissement d'une participation des familles de 65 € par élèves inscrits et ayant participé ;
- la perception de subventions et de dons ;
- le financement de la part d'un accompagnateur pour un montant de 148.82 € sur des recettes autres que la participation des familles ;
- l'engagement des dépenses et la signatures des contrats afférents à l'organisation du voyage.

Résultats du vote

Suffrages exprimés :	24
Pour :	24
Contre :	0
Abstentions :	0
Blancs :	0
Nuls :	0